



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 060 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 juin 2017

—
Président

M. Bryan May

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 6 juin 2017

•(1105)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour, tout le monde. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion que le Comité a adoptée le jeudi 4 mai 2017, le Comité commence son étude de la promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés canadiens.

Avant de commencer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à la députée Rachel Blaney au sein de notre comité, qui se joindra à nous du moins pour cette étude.

Bienvenue parmi nous.

Karen, siégez-vous ou...?

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Je siégerai pour quelques séances.

Le président: Merveilleux. C'est excellent.

Nous allons sans plus tarder passer au témoignage.

Tout d'abord, je pense que le plus important dans le cadre de l'étude, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici, à savoir le député Marc Serré.

Vous avez la parole pour les 10 prochaines minutes. Bienvenue parmi nous.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous les membres du Comité des ressources humaines. Je vous remercie infiniment de tout le travail que vous accomplissez.

Je vous remercie de m'avoir invité à vous faire part de mes réflexions aujourd'hui. J'aimerais d'abord vous communiquer les sages paroles de la sénatrice Sharon Carstairs, selon laquelle il y a autant de façons de vieillir qu'il y a de Canadiens qui vieillissent. Les personnes âgées sont donc définies par leur mode de vie, et non pas par leur âge.

Les Canadiens ont récemment entendu des chiffres alarmants concernant notre vieillissement démographique. La motion jette les bases pour que toutes les instances gouvernementales puissent être au service de notre population vieillissante d'un bout à l'autre du Canada. Il est temps de passer à l'action, et la motion n° 106 assure la planification de l'avenir.

Je tiens à remercier la Chambre des communes d'avoir adopté la motion le 17 mai. Elle lance le processus visant à officialiser et à élaborer une stratégie nationale pour les aînés.

[Français]

Comme vous le savez peut-être, ma motion M-106 permet d'engager le dialogue avec le Conseil national des aînés. Une étude servira à informer le Conseil, récemment reformé, de la meilleure façon d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie nationale pour les aînés qui entraînera un changement positif en ce qui touche la qualité de vie et le bien-être des personnes âgées et de ceux qui s'en occupent.

[Traduction]

Je m'en voudrais de ne pas remercier le caucus multipartite des aînés — les députés Deb Schulte, Mark Warawa, ainsi que le député du NPD Alistair MacGregor — pour son travail relatif aux personnes âgées. Cet effort qui transcende les divisions partisans vise à discuter de façons d'améliorer la qualité de vie des aînés.

Voici pourquoi j'ai décidé de cibler mon initiative parlementaire sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés.

[Français]

Au sujet de la motion, deux motifs m'ont inspiré: tout d'abord, ma famille, puis les aînés qui n'ont qu'un revenu fixe et qui vivent dans la pauvreté.

C'est ce que j'ai entendu partout, dans ma circonscription, Nickel Belt, et ailleurs au Canada. Mon père est lui-même devenu député à la Chambre des communes en 1968. Il est l'aîné d'une famille de 16 enfants. Ma mère est l'aînée d'une famille de 15 enfants. Nous formons une grande famille catholique française du Nord de l'Ontario qui compte 60 oncles et tantes et plus de 100 cousins et cousines.

Parfois, les membres d'une famille s'occupent d'une, de deux ou de trois personnes qui leur sont apparentées. J'ai une préoccupation en ce qui les concerne. Bien sûr, nous devons être présents pour la famille. Toutefois, je sais bien que ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont de grandes familles comme la mienne. C'est pourquoi nous étudions les moyens de prendre soin des aînés, au fur et à mesure que les familles vieillissent.

[Traduction]

Qui plus est, nous assistons maintenant à une augmentation du nombre d'aînés qui s'occupent d'autres aînés. Cela comprend les aînés qui prennent soin de leur conjoint âgé, d'un ami âgé ou même d'un parent qui est rendu à cette étape de sa vie. Souvent, ces aînés reçoivent un revenu fixe et peuvent eux-mêmes avoir des troubles de santé mentale ou physique, de sorte qu'ils ont du mal à s'occuper de leurs proches et même d'eux.

J'ai eu l'honneur d'en discuter avec des gens de ma circonscription ainsi qu'avec de nombreux députés. J'en ai parlé avec des membres du personnel et des aînés de centres d'aide à la vie autonome, comme la résidence pour personnes âgées Au Château à Sturgeon Falls, la St. Gabriel's Villa à Chelmsford, le centre Saint Élisabeth à Valley-Est, et le centre de santé St. Joseph et Finlandia dans la Ville du Grand Sudbury, de même que des centres de partout dans la circonscription de Nickel Belt.

[Français]

J'ai rencontré des gens de plusieurs organisations communautaires comme les clubs de l'âge d'or de River Valley, de Field, de St. Charles, de Verner, de Sturgeon Falls, de Lavigne, d'Azilda.

[Traduction]

Il y a aussi les clubs de l'âge d'or, comme ceux de Warren, Mulville, Capreol, Chelmsford et Onaping-Levack.

En outre, en tant que président du caucus du Nord de l'Ontario, vice-président du caucus rural et membre des Premières Nations des Algonquins de l'Ontario, je continue à apprendre et à comprendre les besoins et les défis auxquels sont confrontés les aînés des zones rurales et des collectivités autochtones au Canada.

J'ai entendu des histoires sur l'ingéniosité des aînés, qui souhaitent demeurer indépendants et vivre dans leur foyer aussi longtemps que possible, mais qui ne peuvent pas assumer le coût nécessaire pour rendre leur maison accessible et l'adapter à leurs besoins.

J'ai entendu des histoires de personnes soignantes qui travaillent sans relâche pour aider leurs proches, mais aux dépens de leurs revenus et parfois même de leur bien-être mental et physique. J'ai également entendu des histoires de personnes âgées qui veulent être heureuses, en santé et actives dans leur communauté, mais qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Surtout, j'entends des histoires de personnes qui aiment les membres de leur famille et veulent s'assurer qu'ils vivent longtemps, heureux et en santé. Voilà qui me motive à cibler mon initiative parlementaire sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés.

Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'un des sujets les plus importants que votre comité peut étudier, en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, est de leur offrir des logements abordables et accessibles.

• (1110)

[Français]

D'après l'Association médicale canadienne, prendre soin des personnes âgées à leur domicile et dans leur communauté est une des solutions les plus rentables pour que le système de santé du Canada puisse répondre aux besoins des aînés qui ne souffrent pas entièrement de démence ou qui ne sont pas gravement malades.

[Traduction]

J'aimerais souligner la présence aujourd'hui du président de l'Association médicale canadienne, ou AMC, le Dr Granger Avery, qui milite activement pour cette cause auprès des députés de la Chambre des communes et des Canadiens depuis trois ou quatre ans. J'invite tous les membres du Comité et les Canadiens à visiter le site Web www.exigeonsunplan.ca.

[Français]

ou, en français, exigeonsunplan.ca.

[Traduction]

Ce plan a déjà été signé par 50 000 Canadiens.

Docteur Avery, je vous remercie de tout le travail que l'Association et vous avez accompli au nom des aînés de partout au Canada.

Le besoin d'encourager le traitement des personnes âgées dans leur maison et de permettre aux aînés de vivre dans leur communauté le plus longtemps possible est d'une importance cruciale pour neuf aînés sur dix.

Selon une étude de l'AMC, la plupart des soins à domicile au pays sont fournis de façon informelle par des membres de la famille, des amis et des voisins non rémunérés. En fait, le rapport de 2007 du Conference Board du Canada estime que les aidants naturels non rémunérés fournissent 10 fois plus d'heures de soins à domicile que les travailleurs rémunérés. Autrement dit, en 2007, environ 3,1 millions de personnes ont dispensé des soins non rémunérés aux personnes âgées au Canada, soit plus de 1,5 milliard d'heures.

Selon un rapport du Sénat qui s'intitule *Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser*, publié en 2009 par les sénateurs à la retraite Carstairs et Keon, il semble que la famille et les amis fournissent environ 80 % de l'ensemble des soins à domicile aux personnes âgées vivant dans la collectivité, et jusqu'à 30 % des services aux personnes âgées vivant dans des établissements.

[Français]

À mon avis, les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin de prendre part à une étude collective afin d'évaluer le système actuel de soutien financier. Cela pourrait permettre aux aînés d'avoir accès à un revenu de base pour prendre une retraite respectable et en toute dignité, ainsi que réduire la pauvreté chez les personnes âgées.

[Traduction]

Une part importante de la stratégie pour les aînés devrait également permettre de connaître les déterminants sociaux de la santé des aînés et d'offrir une aide pour les améliorer. Il s'agit notamment du revenu, de la situation sociale, des réseaux de soutien social, de l'éducation, de l'emploi, des conditions de travail prolongé, de l'environnement social et de l'environnement physique. Il faut aussi s'attarder à l'hygiène de vie et aux capacités d'adaptation tout en tenant compte du genre et de la culture.

[Français]

Cela devrait aussi prendre en considération la façon dont le gouvernement fédéral peut appuyer l'expansion et l'amélioration des programmes de loisirs, sociaux et de soutien pour les personnes âgées, particulièrement pour les Canadiens et les Canadiennes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou la démence. Il y a moins de programmes de ce genre à l'intention des gens touchés par ces conditions et ils coûtent généralement beaucoup plus cher que d'autres.

[Traduction]

En fait, en tant que membre permanent du Comité de la condition féminine, j'ai entendu Tamara Daley, professeure titulaire de la Chaire de recherche des Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC, à l'Université York, dire au comité mardi dernier que ces programmes coûtent jusqu'à 30 ou 40 \$ par jour, une somme que beaucoup de personnes âgées ne peuvent malheureusement pas se permettre.

Le centre pour personnes âgées Good Companions est un excellent exemple d'établissement qui offre un bon programme semblable à Ottawa, dont les représentants sont ici aujourd'hui.

Monique, chers membres du conseil, je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour soutenir la motion.

Ce programme de jour offre aux personnes âgées une aide minimale pour 18 \$ par jour. C'est le genre de programmes et de pratiques exemplaires que nous devons examiner partout au Canada. Je suis heureux de voir qu'ils sont ici aujourd'hui, accompagnés d'âinés en établissement.

Je tiens également à remercier Carolyn Pullen, de l'Association des infirmières et infirmiers, qui est présente et appuie la motion.

[Français]

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude envers le Comité qui a entrepris cette étude afin de savoir comment le gouvernement peut appuyer les âinés aujourd'hui tout en les préparant pour demain.

• (1115)

[Traduction]

J'ai hâte de répondre aux questions.

[Français]

Merci beaucoup, *meegwetch*.

[Traduction]

Le président: Merci, député Serré.

Le premier intervenant à poser des questions est Mark Warawa. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Merci, monsieur le président.

Marc Serré, je vous remercie, et je vous félicite pour la motion sur le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La question du vieillissement de la population est très grave pour le Canada, mais elle ne touche pas que notre pays. Tous les pays occidentaux ont une population vieillissante. On a récemment annoncé qu'il y a désormais plus de personnes âgées au Canada que de jeunes. À l'heure actuelle, un Canadien sur six est un âiné. Dans cinq ans et demi environ, ce sera un sur cinq. D'ici 12 ans, ce sera un sur quatre. Il s'agit là d'un changement majeur au sein de la population canadienne.

Nous devons nous y préparer parce que 50 % des coûts médicaux provinciaux et territoriaux sont déjà engagés pour les âinés. Si ce pourcentage augmente, nous assisterons fort probablement à une hausse du coût des médicaments au pays. En revanche, je crois qu'il y a actuellement quatre Canadiens et demi qui travaillent pour soutenir chaque âiné au pays, une proportion qui diminuera à deux Canadiens et demi, de sorte qu'il y aura moins de gens au travail pour soutenir les âinés, alors que leurs besoins seront plus importants.

Nous devons être astucieux et nous préparer à ce raz-de-marée gris, comme certains l'appellent. Les Canadiens vivent longtemps et sont en santé, mais les âinés ont encore des besoins uniques.

Marc, je tiens à vous remercier de soulever cet enjeu. Le Comité en parle depuis un an et demi, et il est regrettable que nous n'ayons pas commencé l'étude plus tôt. Avec le recul, nous aurions dû le faire, mais nous agissons enfin.

Je tiens également à remercier le Dr Avery et l'Association médicale canadienne, ou AMC, pour le travail incroyable qu'ils ont accompli. J'ai eu l'honneur de siéger à un groupe d'experts aux côtés du Dr Avery à la Langley Senior Resources Society, dans ma circonscription de Langley. Les représentants de l'AMC ont fait une présentation incroyable là-bas et ont rencontré des âinés canadiens pour répondre à leurs questions. En outre, le Dr Avery a pris la

parole devant le caucus parlementaire des âinés et a fourni d'excellents commentaires et conseils.

Marc, les professionnels de soins de santé pour les âinés m'ont appris qu'il ne sera pas possible en 12 années à peine de préparer et de construire suffisamment de logements pour abriter cette population grandissante, et ce n'est pas non plus ce que veulent nos âinés. Ils souhaitent plutôt vieillir chez eux. Par conséquent, il est tout à fait essentiel de former des professionnels de la santé dans les soins à domicile, la gériatrie et les soins palliatifs si nous voulons pouvoir nous occuper de notre population vieillissante. C'est réaliste et abordable. Comme vous l'avez souligné, il est beaucoup moins cher de laisser une personne vieillir chez elle, mais nous avons besoin de personnel à cette fin.

Il est très réconfortant et satisfaisant de s'occuper d'un nouveau-né, de sorte que la formation en pédiatrie est très prisée, contrairement à celle en gériatrie. Il est important de simplement parler aux personnes âgées. Nous devons donc nous demander comment inciter les gens à se porter bénévoles pour visiter des maisons de repos, afin d'assurer la dignité des âinés et de faire preuve de gentillesse à leur égard, et que quelqu'un leur montre leur valeur et les visite quand ils s'ennuient. Les gens qui ont pris leur retraite et qui ont désormais le temps de le faire, mais qui vivront également dans des endroits semblables bientôt, refusent de s'en approcher tant que leur temps n'est pas venu. Ils ne veulent pas visiter les âinés.

C'est un dilemme. Comment convaincre les Canadiens de montrer de l'affection, de la dignité et de la gentillesse à l'égard de notre population vieillissante, et d'en prendre soin? En outre, comme vous l'avez souligné, 85 % du soutien aux âinés provient d'amis et de membres de la famille, qui le font bien souvent à un coût très important sur les plans personnel, physique et financier. Comment pouvons-nous les aider?

• (1120)

Cela dit, je reconnais votre excellent travail, et je vous en remercie.

Mais avant tout, j'espère bel et bien que le gouvernement nommera prochainement un ministre pour les âinés, car je pense qu'il tarde à agir parce que personne n'est chargé de défendre ces personnes. Il y a un ministre de la Jeunesse, mais les âinés sont pourtant plus nombreux que les jeunes. Il y a bel et bien un ministre pour les jeunes, mais pas pour les âinés. J'espère que vous porterez ce message à l'attention du premier ministre, c'est-à-dire qu'il nous faut un ministre pour les âinés, de même qu'un plan ou une stratégie, dont nous discuterons ici.

Préconisez-vous également un financement adéquat pour un plan semblable? Un plan sans force motrice, sans attribution de fonds, sans formation ni collaboration avec les provinces et les universités... Allez-vous inciter le gouvernement à prévoir un financement suffisant dans les prochains crédits budgétaires pour que le plan fonctionne?

Le président: Le député vous a littéralement laissé cinq secondes.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Je vais vous en donner 30. Allez-y.

M. Marc Serré: J'ai 5 secondes, mais je vais en prendre 10.

Cette tâche incombe notamment à votre comité, au caucus des aînés et aux députés qui travaillent régulièrement à cette question en ce moment. De toute évidence, le ministre Duclos, la ministre Philpott et la ministre Qualtrough examinent la question de l'accessibilité, et la ministre Hajdu aussi. Nous avons actuellement plusieurs ministres qui cherchent des moyens d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées partout au pays. Pour que le dossier progresse, je vais donc bel et bien continuer à surveiller la question de très près, en collaboration avec vous tous, les députés du Comité et des caucus. Il y a déjà eu des investissements dans les deux premiers budgets, mais comment pouvons-nous améliorer la qualité de vie des aînés à l'avenir?

Le président: Je vous remercie, et je laisse la parole à M. Long. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Merci, monsieur le président. Monsieur Serré, je vous remercie de votre exposé, puis d'avoir pris le temps de proposer la motion 106 et de vous engager à aller de l'avant. Je pense que c'est absolument essentiel pour le pays, et le fait que nous allons consacrer du temps à étudier la question et à discuter des aînés et de leurs problèmes est selon moi d'une importance capitale.

Pour faire écho à mon collègue, les chiffres sont renversants, ce que j'ai certainement appris pendant la campagne de 2015, lorsque nous faisons du porte-à-porte. Ma circonscription Saint John—Rothesay, dans le Canada atlantique, possède certainement le plus haut pourcentage d'aînés au pays, avec 20 %. Comparez ce chiffre à celui de l'Alberta, qui compte 12 % d'aînés. Le Canada atlantique est donc en train de vieillir, et nous savons qu'à l'échelle nationale, c'est la première fois que nous avons plus d'aînés — je pense qu'il y a 5,9 millions d'aînés comparativement à 5,8 millions de jeunes de moins de 14 ans. Ces chiffres sont donc stupéfiants et constituent évidemment un défi pour les gouvernements. À mesure que les gens vieillissent, ils ont besoin de plus de soins de santé, de soins à domicile et d'attention du gouvernement. Au fil du temps, je pense que vous constaterez bien sûr une hausse constante des demandes à l'égard du gouvernement.

Nous sommes assurément devant un défi, mais je pense que ma première question à votre intention, député Serré, portera sur notre porte-à-porte, et sur le fait de parler aux personnes âgées et de connaître les problèmes des aînés. Il y a certainement plus d'aînés célibataires dans tout le pays, surtout des femmes, mais j'aimerais que vous nous parliez davantage du besoin de programmes de jour pour les aînés. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il mieux appuyer ce volet? Quelle est la meilleure façon de faire?

M. Marc Serré: Merci de votre question, et je remercie aussi tous les députés présents pour le travail qu'ils accomplissent dans leurs circonscriptions.

Lorsque nous parlons de programmes de jour, comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, nous avons les Good Companions ici, à Ottawa. Je sais que vous avez tous eu l'occasion de voir certains des programmes à l'intention des aînés qui sont offerts dans vos circonscriptions. Il est vraiment important d'élargir la portée des programmes de jour. En outre, lorsqu'il est question du vieillissement de la population, on parle aussi de la maladie d'Alzheimer et de la démence, et nous devons examiner comment sensibiliser nos aînés à demeurer actifs et participer à la vie communautaire. Nous avons également des problèmes de transport dans certaines zones rurales. C'est ce que j'ai entendu quand on compare les régions rurales du Canada aux milieux urbains.

●(1125)

M. Wayne Long: À votre avis, comment le gouvernement fédéral peut-il soutenir l'initiative?

M. Marc Serré: Au fond, nous devons notamment travailler avec les provinces. C'est essentiel. Le coût d'un lit d'hôpital pour une journée s'élève à 842 \$; celui d'un lit pour soins de longue durée, à 126 \$; tandis que celui d'un programme de jour est de 4 \$ ou moins. Dans ce cas, que faut-il faire sur le plan des investissements? Nous avons déjà investi dans le programme de soins à domicile des provinces. Un volet du programme tente d'encourager les aînés à faire plus d'activités de jour.

De nombreuses organisations et personnes âgées m'ont dit combien il est important d'être actif. Lorsque je fais référence au rapport de 2009 des sénateurs, l'un des éléments essentiels est la participation des personnes âgées, ce qui aide également à de nombreux autres égards.

D'un point de vue fédéral, la motion 106 met en branle le processus de dialogue et de mobilisation des provinces. Il faut examiner les meilleures façons d'amener les organisations locales et les municipalités à y donner suite. C'est la première fois de l'histoire de la Chambre des communes qu'une stratégie nationale pour les aînés est approuvée par cette instance. Voilà qui donne le coup d'envoi.

M. Wayne Long: Merci de ces observations. Elles sont excellentes, et j'y suis sensible.

Pourriez-vous entrer dans les détails et nous indiquer à quel point vous considérez que les programmes de jour offerts aux aînés et aux personnes atteintes de démence et de la maladie d'Alzheimer sont importants?

M. Marc Serré: Il s'agit là d'un des principaux éléments à prendre en compte. Au chapitre de la sécurité du revenu, la sécurité du revenu constitue le facteur principal, mais sur le plan des programmes, les activités proposées dans les communautés pour favoriser la participation des aînés sont d'une importance cruciale.

Les déterminants sociaux de la santé constituent un des éléments de votre étude que je suis vraiment impatient de voir en ce qui concerne les aînés, et j'invite le Comité à s'assurer qu'il convoque des témoins pour examiner des manières d'améliorer les programmes de jour, ainsi que les pratiques exemplaires pour les communiquer à l'ensemble du pays.

M. Wayne Long: Excellent. Merci de cette réponse.

Je veux changer de sujet. En fait, c'est vous qui m'avez incité à le faire avec votre observation sur le supplément du revenu garanti. J'étais très fier de faire partie d'un gouvernement qui a apporté des modifications du supplément du revenu garanti à l'intention des aînés qui vivent dans la pauvreté afin de l'augmenter de 10 %.

Pouvez-vous nous expliquer comment le gouvernement fédéral peut être un meilleur partenaire en aidant les aînés sur le plan de la sécurité du revenu au pays?

Le président: Veuillez rester bref.

M. Marc Serré: À l'évidence, comme le député vient de l'indiquer, l'augmentation de 10 % du supplément du revenu garanti est la première augmentation en 30 ans. Il faut toutefois en faire davantage. Un pourcentage substantiel d'ainés vivent dans la pauvreté. Le supplément du revenu garanti a aidé plus de 900 000 Canadiens, principalement des femmes. Sur le plan de la sécurité du revenu, nous devons trouver des moyens à l'échelle fédérale et provinciale afin de permettre aux aînés de disposer d'un revenu disponible plus élevé pour qu'ils puissent vivre leur retraite en toute dignité.

Comment pouvons-nous trouver des moyens de fournir plus de revenus aux aînés vivant dans la pauvreté pour qu'ils aient le choix d'examiner les programmes de jour et choisir ceux auxquels ils souhaitent participer? À l'heure actuelle, en raison de leurs faibles niveaux de revenu, ils ont des choix restreints, en ce qui concerne le programme de jour auquel ils participent, par exemple.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Blaney, vous disposez de six minutes.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci. Je suis enchantée d'être ici pour discuter de cette question, puisque le NPD préconise l'adoption d'une stratégie nationale pour les aînés depuis nombre d'années. Nous avons atteint un point de rupture. Nous devons vraiment affronter la réalité: nous agissons bien trop tard. Je suis quand même heureuse d'être ici, cependant.

Bien entendu, je tiens à remercier le Dr Avery, de l'Association médicale canadienne. Je suis très fière qu'il vienne d'une communauté de ma circonscription, soit sensible à la diversité des aînés au pays et comprenne ce que cela signifie de vivre dans une petite ou une grande communauté.

Votre prédécesseur, le député conservateur de Nickel Belt Claude Gravelle, a travaillé pendant des années à un projet de loi sur une stratégie nationale en matière de démence. Son projet de loi était précis et comprenait des exigences et des mesures que le ministre de la Santé devait prendre pour instaurer une stratégie. Malheureusement, son projet de loi a été défait par une seule voix en 2015 parce qu'un député libéral a oublié de se lever.

La motion dont nous sommes saisis ne comprend pas autant de mesures. Ne vous méprenez pas sur mes propos: je suis vraiment heureuse que nous soyons ici et que nous préconisions les politiques à long terme du NPD, mais cette motion ne comprend pas assez de mesures. Nous travaillerons sans compter les heures pour rédiger des recommandations qui figureront dans un rapport parlementaire qui pourrait un jour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de vieillissement. Je pense que votre motion propose « de prodiguer des conseils sur la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour les aînés », mais quelle garantie avez-vous qu'un jour, nous aurons vraiment une stratégie efficace pour aider les aînés du Canada?

• (1130)

M. Marc Serré: Merci de ces observations.

En ce qui concerne le projet de loi sur la démence, je tiens à préciser aux fins du compte rendu que 167 députés ont aussi voté contre cette mesure législative.

Essentiellement, les mesures que nous prenons aujourd'hui, notamment en investissant dans le logement abordable et en concevant un programme national de 10 ans...

Mme Rachel Blaney: D'accord. Dans les faits, donc, vous n'avez pas de stratégie. Il y a plus d'études...

M. Marc Serré: ... et nous le mettons en place.

Nous devons agir, et nous envisagerons de... Cela préparera le terrain. Ce que nous observons pour la première fois, c'est qu'il y a maintenant une expression...

Mme Rachel Blaney: Mais un grand nombre d'études ont été réalisées, dont une du Sénat en 2009...

M. Marc Serré: Oui, c'est une étude fort importante.

Mme Rachel Blaney: Le Sénat a présenté un excellent rapport comprenant 32 recommandations précises auxquelles on n'a pratiquement pas donné suite. Laquelle de ces recommandations le Comité devrait-il considérer comme une priorité? Laquelle est prioritaire, selon vous?

Vous parliez justement de l'abordabilité, un sujet qui fait l'objet de la recommandation numéro 8, sur le logement supervisé. L'Association médicale canadienne a brillamment préconisé d'investir dans les infrastructures destinées aux aînés, un investissement dont nous avons cruellement besoin au pays.

Nous avons également parlé plus tôt du supplément du revenu garanti, dont il est question à la recommandation 19...

M. Marc Serré: En effet.

Mme Rachel Blaney: ... ainsi que de l'assurance-médicaments.

À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important? Avez-vous lu ce rapport?

M. Marc Serré: Oui, je l'ai lu, et je vais vous corriger, car nous avons déjà agi. Nous avons augmenté le supplément du revenu garanti, examiné les soins à domicile et les services de santé mentale avec les provinces et nous avons signé un accord avec toutes les provinces à l'exception d'une seule. Nous avons donc investi dans les soins à domicile et la santé mentale.

Mme Rachel Blaney: J'en suis ravie, mais c'est...

M. Marc Serré: Ces mesures auront des effets sur les aînés. De plus, le supplément du revenu garanti...

Mme Rachel Blaney: ... en fait pour vous demander pourquoi... et connaître les démarches prises afin d'intervenir.

M. Marc Serré: Oui.

Mme Rachel Blaney: Je suis vraiment sensible à cette motion. Je comprends que nous accomplissons un travail important en prodiguant des conseils, mais comment savons-nous que cela se traduira en des mesures concrètes?

M. Marc Serré: Voilà ce que je ne comprends pas. Nous faisons...

Mme Rachel Blaney: Dans ma circonscription de North Island—Powell River, j'ai tenu 11 rencontres de discussion ouverte. Nous avons certainement vu que l'on prenait quelques mesures, mais l'adoption d'une stratégie nationale pour les aînés contribuerait vraiment à résoudre le problème. Selon Statistique Canada, le pays compte maintenant plus d'ainés que de jeunes de 0 à 14 ans. Ce n'est pas une surprise. Et nous voilà, à discuter de la question alors qu'il est bien trop tard. Nous savons que le nombre d'ainés allait croissant et que nous avons besoin d'une stratégie nationale pour que tous les ordres de gouvernement s'attaquent sérieusement aux problèmes afin de vraiment soutenir les fournisseurs de service au sein des communautés et du pays.

Je me demande pourquoi votre motion proposait surtout d'effectuer plus de recherches au lieu de mettre l'accent sur la recherche qui se traduirait par des mesures vraiment énergiques.

M. Marc Serré: La motion comme telle souligne un grand nombre de mesures que nous avons déjà prises au chapitre du supplément du revenu garanti, des soins à domicile, comme je l'ai fait remarquer, et de la santé mentale. Nous avons également fait passer de 67 à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de vieillesse. Nous avons donc déjà pris des mesures. Je conviens que nous pourrions en faire davantage, mais nous devons tenir compte de ce que nous avons accompli depuis un an et demi.

Je vous encouragerais à envisager de participer avec l'ensemble du Comité afin d'intervenir à d'autres égards. Oui, il y a urgence d'agir, mais nous devons reconnaître ce que nous avons accompli jusqu'à présent, puis envisager d'aller de l'avant.

Quant à l'élaboration d'une stratégie nationale, on pourrait avoir une stratégie sur les plans du logement, des soins à domicile, de l'assurance-médicaments ou de la démence. Chacun de ces sujets pourrait faire l'objet de sa propre stratégie, mais nous devons faire un pas en avant. Je suis fier que le Cabinet fédéral ait accepté, pour la première fois, de s'asseoir à la table et de travailler avec des organisations, les provinces et des députés pour élaborer une stratégie nationale pour les aînés.

Je vous encourage donc à continuer de formuler des observations et de défendre les intérêts des aînés, comme vous l'avez fait, pour que nous puissions étudier des manières précises d'améliorer la qualité de vie des aînés de toutes les régions du pays.

Le président: Il reste environ 30 secondes.

Mme Rachel Blaney: Je vous répondrai que je suis ravie que certaines mesures soient prises et que je suis absolument enchantée d'être ici à avoir cette discussion très importante qui, comme je l'ai souligné plus tôt, ne s'est que trop fait attendre. Je vous rappelle toutefois qu'une bonne partie de ce travail a déjà été accompli: nous demandons maintenant à nos aînés d'attendre.

Je vous demande donc combien de temps est-il acceptable que les aînés du pays attendent pour des solutions concrètes qui auront une incidence sur leur vie.

• (1135)

M. Marc Serré: Il y a 900 000 aînés qui se réjouissent de l'augmentation du supplément du revenu garanti, et nombreux sont ceux qui sont heureux que l'âge d'admissibilité ait été réduit de 67 à 65 ans. Bien des aînés bénéficient maintenant d'un logement abordable, de soins à domicile et de services de santé mentale. Nous avons donc quelques réussites à notre actif. Nous devons maintenant faire fond sur ces réussites.

Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous affirmez que nous n'avons rien fait. Nous avons pris certaines mesures. Nous devons toutefois faire davantage, et la présente discussion s'inscrit dans ce processus.

Le président: Merci, monsieur.

Nous accordons maintenant la parole à M. Robillard.

[Français]

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Bonjour, monsieur Serré. Bienvenue au Comité.

Je vous félicite de votre motion et salue vos efforts en vue d'aider nos aînés.

J'aurai deux questions.

Je suis persuadé que, au cours de vos consultations préliminaires, le thème de l'isolement de nos aînés est souvent revenu. J'aimerais toutefois avoir votre avis sur l'isolement technologique de nos aînés et la place de cet enjeu dans une stratégie nationale à leur intention.

Croyez-vous qu'il serait important que cette stratégie prenne en compte le fait que beaucoup de nos aînés sont plus isolés parce qu'ils n'ont pas les outils pour utiliser la technologie moderne à son plein potentiel?

M. Marc Serré: Je vous remercie de la question et de votre travail.

C'est une très bonne question. En ce qui concerne la technologie, nous avons également entendu dire qu'elle permettait à certains de commettre des abus à l'endroit des personnes âgées. Certaines organisations tirent avantage du manque de connaissances des aînés.

C'est un élément important. Nous devons trouver des façons d'éduquer nos aînés et de nous assurer qu'ils vont participer à des activités journalières, tel que mentionné tout à l'heure, mais aussi apprivoiser la technologie. Les programmes quotidiens doivent inclure — et la majorité d'entre eux l'incluent déjà — l'accès à l'informatique, à Facebook et aux courriels. Plus nous pouvons donner de l'information à nos aînés, plus ils seront en mesure de reconnaître certains éléments technologiques et de contrer des abus potentiels ou d'empêcher certains groupes de profiter d'eux. Ce sont parfois même des membres de la famille.

Il faut vraiment chercher des façons, à l'aide de la technologie disponible de nos jours et des programmes journaliers dans leur ensemble, de nous assurer que les aînés à la maison ou dans les centres d'accueil peuvent s'informer des nouvelles tendances technologiques. C'est très difficile.

J'ai 50 ans et j'ai encore de la difficulté à maîtriser toute la technologie qui ne cesse de nous être présentée. C'est quelque chose qui entre en ligne de compte.

M. Yves Robillard: Merci.

Toutefois, je crois aussi que ces gens sont prêts à apprendre. On incite les familles à leur procurer l'équipement nécessaire.

M. Marc Serré: Oui.

M. Yves Robillard: Je profite du temps qu'il me reste pour donner suite à ma question initiale.

Le budget de 2017 annonçait un investissement de 29,5 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau programme d'échange de littératie numérique à l'appui des organismes sans but lucratif qui mettent en oeuvre les initiatives où l'on enseigne, entre autres, à nos aînés, les compétences numériques de base.

Je prends l'exemple d'une formation offerte à Laval, et ailleurs au pays, où nos aînés apprennent à maîtriser un iPad, afin de communiquer avec leurs petits-enfants.

Croyez-vous qu'une stratégie nationale pour les aînés se devrait d'encourager de tels projets?

M. Marc Serré: Oui, définitivement. Comme vous le mentionnez, il est important d'apprendre à connaître le iPad et les médias sociaux. Plusieurs aînés fréquentent actuellement les médias sociaux, mais ne reconnaissent pas certains éléments qui servent à la fraude. Nous devrions inclure cela dans le programme. J'encourage le Comité à se pencher également sur cet aspect, parce qu'il est question d'éducation dans son ensemble.

Cela a été mentionné à plusieurs reprises. D'ailleurs, une ancienne députée fédérale du NPD, Lynn McDonald, avait mené une étude à ce sujet, en 2015. C'est quelque chose sur lequel nous devons nous pencher et c'est important, parce que plusieurs personnes âgées, comme mes grands-parents, mes oncles et mes tantes, ont accès à l'Internet et à Facebook. Il faut évaluer comment nous pouvons aborder cet angle dans le cadre de programmes spécifiques pour nos aînés.

● (1140)

M. Yves Robillard: Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Sangha, avez-vous des réflexions ou des questions? Vous disposez d'environ une minute.

M. Ramesh Sangha (Brampton-Centre, Lib.): J'ai une brève question.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter d'avoir présenté la motion 106.

Étant moi-même un aîné, j'ai rencontré d'autres aînés à Brampton, notamment quand je visite leurs installations. Je constate qu'ils ont des problèmes de santé, mais qu'ils éprouvent des difficultés à accéder à leurs médecins en raison des lois fédérales et provinciales et d'autres problèmes. Les aînés considèrent qu'ils ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin relativement à leurs médicaments.

Que proposez-vous au Comité aujourd'hui? Que faudrait-il faire pour faciliter leur accès aux médicaments et pour faire en sorte que les médecins, les chiropraticiens et d'autres spécialistes les visitent plus souvent?

Le président: Répondez très brièvement, je vous prie.

M. Marc Serré: Je n'ai pas de recommandation précise au sujet des médicaments des aînés. Malheureusement, tout ce que je puis dire, c'est que maintenant que nous avons établi le besoin d'adopter une stratégie nationale pour les aînés, il faut lancer le dialogue, car il s'agit d'un problème très important. Cela concerne aussi un peu ce dont nous avons parlé à propos de l'éducation. De façon générale, nous considérons que les médecins de famille sont très importants, mais les infirmières praticiennes ont aussi un rôle à jouer. L'éducation entre également en ligne de compte. C'est donc très important, mais je n'ai pas de recommandation précise en réponse à votre question.

Le président: Merci.

Monsieur Ruimy, vous avez la parole.

M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.): Merci beaucoup, monsieur Serré, de votre témoignage aujourd'hui et de tous le travail que vous avez accompli dans ce dossier.

Le problème est, de toute évidence, complexe. Des études ont certainement été réalisées à ce sujet. Nous venons de terminer notre étude sur la réduction de la pauvreté, dans le cadre de laquelle nous avons entendu un large éventail de personnes vulnérables, dont des aînés, nous parler des difficultés auxquelles elles sont confrontées. J'aime à penser que les éléments que comprend le budget de 2017 sont le résultat des témoignages que nous avons recueillis. On en a un excellent exemple dans le domaine du logement, auquel nous avons affecté 11 milliards de dollars sur 10 ans dans ce budget. Il s'agit d'un investissement sans précédent, destiné aux personnes à faible revenu, aux aînés et aux réfugiés. C'est du jamais vu. Pensez-vous qu'il soit juste d'affirmer que nous restons les bras croisés ou considérez-vous que nous agissons dans ce dossier?

M. Marc Serré: Comme je l'ai indiqué précédemment, nous prenons de multiples mesures dans notre budget de 2016-2017, et le ministre parlera au Comité pour lui expliquer une grande partie des mesures que nous avons prises dans nos deux premiers budgets. J'encouragerais le Comité à regarder les prochains budgets. Comme nous l'avons souligné plus tôt, certains éléments entrent en jeu, et nous pourrions envisager d'offrir du soutien à cet égard. Sur les plans de la stratégie en matière de logement, des soins à domicile et de la santé mentale, nous pourrions chercher à soutenir les nombreux bons éléments qui existent actuellement afin de mieux améliorer la qualité de vie des aînés. Nous pouvons en faire davantage, en effet, mais nous devons dialoguer pour nous assurer que nos partenaires, les provinces, les organisations communautaires et les municipalités participent au dialogue.

M. Dan Ruimy: Merci.

Avant d'être élu, j'étais propriétaire d'un café-librairie, et nous étions très engagés dans la communauté. Nous organisons de nombreuses activités, et j'ai vu des aînés de 88 ans venir à la boutique pour participer aux échanges et discuter avec les jeunes. Ils étaient ainsi en meilleure santé et plus heureux. Nous pouvions voir qu'ils jouissaient d'une bonne qualité de vie. Par contre, pour une raison ou pour une autre, de nombreux aînés ne quittaient pas leur maison; ils écoutaient la télévision, s'ils avaient le câble, et comme ils ne côtoyaient personne, leur santé commençait à se détériorer. C'est dommage, car les aînés peuvent faire bénéficier notre pays d'une somme incroyable de connaissances. Je vous demanderais donc comment nous pouvons tirer parti de ces connaissances et encourager les aînés à sortir de chez eux. Quels sont les éléments qui manquent pour qu'ils s'investissent dans les communautés? C'est une facette extrêmement importante du problème.

● (1145)

M. Marc Serré: Je suis tout à fait d'accord avec vous et je vous répondrai de deux manières. Tout d'abord, quand nous examinons les programmes de jour, comme je l'ai indiqué plus tôt, il est absolument crucial que nous cherchions à les renforcer et à les élargir, en nous intéressant notamment à la technologie et à d'autres activités. Nous devons aussi tenir compte de la question du transport dans les régions rurales. Il faut également songer aux aînés prenant soin d'autres aînés et aux aidants naturels. J'encouragerais le Comité à étudier sérieusement la manière dont nous pouvons soutenir ces derniers. Comment aider les membres de la famille qui prennent soin des aînés? Il existe une multitude de recommandations à ce sujet pour les soutenir financièrement et autrement en offrant des crédits d'impôt et d'autres mesures, mais nous devons trouver un moyen de voir comment nous pouvons tenir compte de l'importance des aidants naturels dans la stratégie et dans la vie des aînés du pays. Comme je l'ai souligné, les aidants naturels prodiguent 80 % des soins aux aînés aujourd'hui. Comment pouvons-nous en tenir compte? De plus, des aînés à la retraite s'adonnent au bénévolat dans de nombreuses résidences, et on entend des récits extraordinaires à propos de leur engagement et de leur travail; la société ne reconnaît toutefois pas suffisamment les aidants naturels, notamment les conjoints.

C'est ma mère qui prend actuellement soin de mon père, qui a reçu un diagnostic de démence l'an dernier. Malgré sa santé chancelante, elle s'occupe de lui. Je crains que sa santé ne se détériore. Comment pouvons-nous tenir compte de ces situations et offrir des programmes de jour afin d'accorder du répit aux aidants naturels résidents comme ma mère? Il est très important d'agir à cet égard. J'en suis conscient, et nous devons trouver des moyens d'agir.

M. Dan Ruimy: Merci.

Puisque vous l'avez souligné, oui, un investissement sans précédent de 6 milliards de dollars a été effectué dans les soins à domicile. C'est quelque chose que le gouvernement fédéral n'avait pas fait; il s'agit donc d'une autre mesure que nous avons prise, et c'est aux provinces qu'il revient de faire en sorte qu'elle porte fruit.

Je veux souligner brièvement le fait que les aînés sont vulnérables pour un éventail de raisons, ce qui complique beaucoup les choses. La maltraitance envers les aînés constitue un problème qui revient sans cesse et dont nous avons entendu parler au cours de notre étude sur la réduction de la pauvreté. C'est un grave problème, que ce soit dans les résidences familiales ou dans les établissements.

Avez-vous une idée de la manière dont la stratégie pour les aînés pourrait contribuer à résoudre ce problème?

M. Marc Serré: C'est assurément un problème qui a été soulevé. Ce n'est pas quelque chose dont j'entends parler régulièrement, mais c'est tout de même un enjeu. Comme je l'ai dit plus tôt, Lynn McDonald a récemment réalisé une étude, en 2015, qui portait en grande partie sur la maltraitance à l'endroit des aînés.

Cela dit, comment pouvons-nous renforcer le volet éducation, c'est-à-dire la littératie, les connaissances en informatique et l'accès à la technologie? De quelle façon peut-on améliorer les programmes de jour en tenant compte de ces divers éléments? Pour de nombreux aînés, le principal problème est l'isolement. Si ces personnes n'ont pas une grande famille, elles s'isolent, et cela devient un problème. Comment peut-on mettre en place davantage d'activités et de programmes pour les appuyer? C'est ce que je ferais.

Le président: Merci beaucoup.

Karen Vecchio, vous disposez de six minutes.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

Marc, dans un premier temps, j'aimerais remettre les pendules à l'heure. Vous avez parlé du SRG et vous avez dit qu'il s'agissait de sa première augmentation. Toutefois, je sais pertinemment que les budgets précédents ont aussi présenté plusieurs augmentations. Je tenais à le préciser.

J'aimerais revenir à la Sécurité de la vieillesse et à ce que nous réserve l'avenir. Je suis tout à fait consciente que nos aînés ont besoin de soutien maintenant. Nous avons besoin de soins palliatifs, de soins à domicile et d'un large éventail de soins pour eux, mais nous devons également penser à l'avenir.

Hier soir, je me suis exprimée devant la Chambre des communes concernant le projet de loi C-44, et je parlais du service de la dette. En 2015-2016, nous avons consacré plus de 62 milliards de dollars au service de la dette. Avec le gouvernement actuel, nous savons que le fardeau de la dette s'alourdira et que nous assisterons à une augmentation de cette somme.

Je sais que beaucoup de gens étaient inquiets lorsqu'on a fait passer de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse. Votre gouvernement a fait campagne en promettant de ramener l'âge d'admissibilité à 65 ans et en faisant croire aux gens que c'était la meilleure chose à faire. D'après mon expérience, les gens de cette génération croyaient qu'ils n'auraient pas accès à la Sécurité de la vieillesse, alors qu'en fait, les changements n'allaient pas être apportés avant 2023. Cette mesure aurait tout de même eu une incidence sur ma soeur aînée, qui n'a que 55 ans aujourd'hui.

Évidemment, nous devons rembourser toute cette dette, et nous avons déjà dépensé plus de 62,8 milliards de dollars en 2015-2016. Nous savons que dans les années à venir, on comptera deux travailleurs pour chaque personne âgée. Comment pourrions-nous continuer de cibler les bonnes priorités et d'offrir de bons services à

tous les Canadiens — en matière d'éducation, de santé, etc. — sans étudier l'impact de la Sécurité de la vieillesse ni envisager la possibilité de revoir encore une fois l'âge d'admissibilité?

Est-ce quelque chose que vous envisageriez dans le cadre de cette étude, en sachant qu'on prévoit un ratio de deux pour un au cours des 12 à 15 prochaines années, et à la lumière de l'énorme dette que nous accumulons au pays? Je pose la question au nom des 46 ans de ce pays, comme moi et Wayne.

En fait, Wayne, nous savons que vous n'avez pas 46 ans. Je parle au nom des gens de notre génération.

Et des générations futures.

Il faut comprendre qu'il n'y a pas que la génération actuelle d'aînés; il faut aussi penser aux futures générations. Que comptez-vous faire dans le cadre de cette étude? Comptez-vous augmenter l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse, en sachant que ces ratios vont également diminuer?

• (1150)

M. Marc Serré: Tout d'abord, je vais laisser les membres du Comité décider de l'angle sous lequel aborder l'étude. Je pense que vous avez déjà examiné quelques-uns des paramètres.

Personnellement, tout au long de la campagne électorale, j'ai rencontré des personnes âgées, alors je me sens très à l'aise de parler aux gens de ma circonscription du fait que nous avons ramené l'âge de la retraite à 65 ans. C'est une mesure dont je suis fière: notre gouvernement a respecté sa promesse électorale. Êtes-vous en train de dire que nous devrions trouver des façons...? Je ne me souviens pas du nombre exact, mais je sais que cette mesure a permis à de nombreux aînés de ne pas sombrer dans la pauvreté...

Mme Karen Vecchio: Le problème que nous avons eu à l'époque, c'était que le dialogue allait dans toutes sortes de directions, et la perception des gens ne correspondait pas à la réalité. J'ai été adjointe de circonscription pendant 11 ans, alors les gens s'adressaient à moi pour savoir à quel moment on allait réduire leurs prestations de la SV. C'était donc l'impression qu'on avait donnée aux gens.

Je félicite d'ailleurs les gens qui ont lancé ce message négatif. Cependant, comme je l'ai indiqué, cela n'allait pas toucher qui que ce soit avant 2023. Cette mesure n'allait avoir aucune incidence sur les aînés de l'époque.

Cela dit, je reconnais que c'est difficile pour certaines personnes. Si un homme de 70 ans est marié à une femme de 50 ans, lorsqu'on parle de l'allocation et du SRG, il y a différents éléments dont il faut tenir compte. N'empêche qu'aucun aîné, durant les élections de 2015-2016, n'aurait été touché par les changements proposés par l'ancien gouvernement en 2012.

Compte tenu des changements démographiques qui se profilent à l'horizon, pensez-vous qu'il est nécessaire de revoir la Sécurité de la vieillesse, de sorte que les générations futures puissent en profiter également? Nous reconnaissons que le ratio d'endettement sera un problème, tout comme le ratio travailleurs-aînés. Croyez-vous que c'est quelque chose qui devrait être étudié également?

M. Marc Serré: En un mot, non. Je pense que l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse devrait être maintenu à 65 ans. Cela faisait également partie de l'engagement de notre gouvernement de travailler avec les provinces à la bonification du RPC.

Donc la réponse est non. L'âge d'admissibilité devrait rester à 65 ans.

Mme Karen Vecchio: Croyez-vous que la Sécurité de la vieillesse sera viable lorsqu'il y aura seulement deux travailleurs pour chaque personne âgée en 2030?

J'ai 46 ans, alors il me reste 19 ans avant de prendre ma retraite. Cependant, il faut comprendre que le gouvernement ne cesse d'accroître son niveau d'endettement. Il ne restera plus beaucoup d'argent pour nos priorités. Tout ce que nous ferons, c'est hausser davantage les impôts des Canadiens. C'est pourquoi je vous pose la question.

• (1155)

M. Marc Serré: Sachez que...

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. Marc Serré: ... nous devons trouver des moyens d'appuyer nos aînés. Il faut examiner les meilleures façons de soutenir les niveaux de revenu de retraite des aînés.

Mme Karen Vecchio: Des futurs aînés.

M. Marc Serré: Effectivement, et nous avons le temps de planifier tout cela, alors commençons dès maintenant.

Le président: Je cède maintenant la parole à la députée Dhillon.

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui, monsieur Serré, et je vous remercie pour votre motion.

Tout d'abord, j'aimerais savoir à quel point il est important de mesurer l'impact de ce que nous avons fait jusqu'ici avant de lancer une autre série de programmes, pour nous assurer que les aînés sont touchés de façon positive?

M. Marc Serré: C'est très important.

Ma motion a fait état de ce que nous avons fait à ce jour. Aujourd'hui, nous avons parlé de nos deux budgets de 2016-2017. C'est très important. Le ministre Duclos viendra également nous parler des succès que nous avons connus jusqu'à présent. Pour répondre à votre question, il est important de reconnaître les mesures que nous avons prises.

Il faut maintenant se tourner vers l'avenir. Nous avons parlé du Comité des ressources humaines qui réalise une étude, mais aussi de la motion. Nous n'avons pas parlé de la réforme du Conseil national des aînés. À l'heure actuelle, il y a cinq postes vacants au sein du Conseil national des aînés, alors j'encourage les Canadiens à poser leur candidature pour en faire partie. Le Conseil formulera des recommandations. Il s'appuiera sur les recommandations de votre Comité, mais il fera également appel à des professionnels et à des experts de partout au Canada. Il fera également des recommandations à l'intention du ministre, et de tous les autres ministres, comme je l'ai dit plus tôt, qui ont un portefeuille lié aux aînés. Il est très important de faire participer le Conseil national des aînés et de reconnaître ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. N'empêche qu'il est tout aussi important d'aller de l'avant avec de nouvelles initiatives.

Mme Anju Dhillon: En ce qui a trait au logement, il faut savoir que nous avons plus que doubler le financement de base l'année dernière, qui est passé de 2,2 à 4,8 milliards de dollars. Nous ajoutons 11,2 milliards de dollars pour la nouvelle stratégie en matière de logement et 10,9 milliards de dollars pour les prêts et garanties hypothécaires. Lorsque nous combinons ces mesures avec le renouvellement des accords d'exploitation et des accords sur la santé, il s'agit d'un programme important.

Dans quelle mesure faut-il remanier ce programme pour tenir compte de la population vieillissante?

M. Marc Serré: L'Association médicale canadienne a formulé des recommandations dans ce sens. Elle a consulté les Canadiens également. Comme je l'ai dit tout à l'heure, 9 aînés canadiens sur 10 affirment que le logement est leur priorité numéro un et qu'ils souhaitent demeurer dans leur maison. Ils veulent également que ce soit abordable. C'est donc le plus important ici.

À mesure que nous élaborons notre stratégie nationale en matière de logement, j'encourage le Comité et tous les députés à veiller à ce que les Canadiens, particulièrement les aînés, aient accès à un logement abordable et accessible. Nous avons une enveloppe budgétaire destinée au logement à l'échelle nationale, mais nous devons nous assurer que les personnes âgées pourront également en profiter. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de logements qui ne sont pas accessibles. Ce sont souvent des constructions qui datent de 20 ou 30 ans, et bon nombre d'entre elles, du moins dans ma circonscription, n'ont pas d'ascenseurs. C'est donc un problème pour les personnes âgées; elles doivent pouvoir se déplacer.

Il est très dommage que les logements actuels ne soient pas accessibles aux aînés. Nous devons trouver des moyens de les adapter. Lorsque vous interrogerez notre ministre et le secrétaire parlementaire, Adam Vaughan, concernant ce dossier, je vous encouragerais à vous assurer qu'on met l'accent sur l'abordabilité et l'accessibilité des logements. Je me suis entretenu avec le secrétaire parlementaire, et je sais que c'est l'une de leurs priorités.

Mme Anju Dhillon: Je crois qu'il me reste du temps pour une dernière question.

Au cours des 10 dernières années, la dette a augmenté, sans aucune croissance. Les programmes destinés aux personnes âgées sont donc au point mort ou ont été abolis.

Dans quelle mesure est-il important d'investir dans les programmes destinés aux aînés, comme le logement, qui offrent non seulement des services, mais aussi qui stimulent l'économie et créent de nouveaux emplois, de sorte qu'on puisse financer ces nouveaux services pour la vitalité économique du Canada?

M. Marc Serré: C'est une très bonne question.

Je sais que vous siégez au Comité de la condition féminine. Nous avons beaucoup entendu parler des fonds d'infrastructure qui ont été dépensés par le passé, tels que les routes et les ponts, qui sont importants pour les municipalités, mais aussi des dépenses d'infrastructure dans les programmes sociaux. Lorsqu'on parle de l'accès au logement abordable pour les aînés et aux infrastructures nécessaires, il est important de mettre l'accent sur les infrastructures sociales. Il est essentiel de soutenir les municipalités, et il est également très important d'appuyer les infrastructures sociales liées au logement abordable pour les aînés. Je suis heureux de dire que nous allons dans la bonne direction et que nous devons continuer de défendre les intérêts des personnes âgées. Les aînés méritent une meilleure qualité de vie et doivent toucher un revenu décent qui leur permettra de vivre dans la dignité et de participer pleinement à la société. C'est la clé.

Enfin, monsieur le président, lorsqu'on regarde les personnes âgées aujourd'hui, on voit qu'elles veulent participer, être actives et contribuer à la société. En tant que députés et membres de diverses organisations, nous devons trouver des façons de miser sur cette énergie et cette expérience et veiller à ce qu'ils nous appuient dans nos décisions à l'avenir. Évidemment, la priorité du gouvernement est de concilier les différents besoins, mais je crois fermement que notre pays ne s'en portera que mieux si nous permettons aux aînés de participer à la société en leur offrant une meilleure qualité de vie à la retraite.

• (1200)

Le président: Merci, Marc.

Sur ce, nous allons suspendre la séance pour permettre au ministre de se joindre à nous.

Merci beaucoup.

Je vous félicite encore pour votre motion. Nous avons hâte de réaliser cette étude avec vous.

Nous allons suspendre pour quelques minutes.

• (1200)

_____ (Pause) _____

• (1205)

Le président: Chers collègues, puisque nous voulons passer le plus de temps possible avec le ministre, je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue.

C'est un privilège et un honneur d'accueillir le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, M. Jean-Yves Duclos. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Je crois savoir que vous êtes accompagné de Kathryn McDade, sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, au sein du ministère de l'Emploi et du Développement social. Je vous souhaite également la bienvenue, et je vous remercie d'être ici dans le cadre de ce qui s'annonce une étude très fructueuse.

Nous venons tout juste d'entendre le parrain de la motion d'initiative parlementaire M-106, le député Marc Serré, et nous avons hâte de connaître votre point de vue. Vous disposez donc de 10 minutes pour vous exprimer sur la question.

[Français]

L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social): Monsieur le président, membres du Comité, c'est avec un grand plaisir et le sentiment d'un privilège intensément vécu que je suis parmi vous ce matin, au moment où vous entamez votre étude sur la façon dont le gouvernement canadien peut et doit soutenir les aînés vulnérables d'aujourd'hui.

Comme vous l'avez souligné, je suis accompagné de la sous-ministre adjointe principale, Mme McDade, qui sera heureuse de fournir des précisions, le cas échéant.

Cette étude est le résultat d'une motion présentée par notre collègue M. Marc Serré, qui est député de la circonscription de Nickel Belt. Nous nous devons de le féliciter pour son engagement à l'égard des aînés et pour l'intérêt qu'il porte à la question du vieillissement de la population.

Dans sa motion, on demande au Comité de se pencher sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés et de transmettre ses conclusions à la Chambre. Le gouvernement est aussi dévoué que moi à la cause des aînés et sa conviction à cet égard est égale à la mienne. C'est pourquoi nous avons appuyé cette motion demandant au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'entreprendre cette étude.

[Traduction]

La question de la protection des aînés au Canada est l'une des principales raisons qui m'ont poussé à me lancer en politique. Avant de me présenter aux élections, j'ai passé 23 ans à l'Université Laval comme chercheur et professeur, et le vieillissement de la population figurait parmi mes principaux centres d'intérêt.

Il y a quelques années, comme le savent bien les membres du Comité, le gouvernement précédent a décidé de hausser de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse. Cela m'a inquiété, parce qu'il m'a semblé que le gouvernement à l'époque n'avait mené aucune étude scientifique sur les conséquences de ce changement, en particulier sur les aînés les plus vulnérables. Le précédent gouvernement n'a pas pris la peine de compter et n'a pas non plus semblé s'en soucier.

J'ai fait ce que tout économiste aurait fait: j'ai décidé d'examiner les faits. J'ai formé une équipe de chercheurs et nous avons étudié les effets économiques et sociaux probables de la hausse de l'âge d'admissibilité. Nous avons découvert que ce changement aurait plongé dans une grave pauvreté 100 000 aînés de 65 à 67 ans chaque année. Cela aurait fait tripler le taux de pauvreté des aînés, le faisant passer de 6 à 17 %.

Parmi eux, ce sont les femmes qui auraient été les plus affectées, car leur revenu moyen aurait diminué du tiers. Les aînés vulnérables auraient été les plus touchés par le changement, car ils sont les moins en mesure de se protéger en ajustant leurs habitudes de travail et d'épargne.

Je me suis donc lancé en politique afin d'être une voix pour la défense de la population vieillissante du Canada. Je suis donc particulièrement satisfait du travail réalisé par mon collègue du Nord de l'Ontario, ainsi que de la collaboration de votre Comité, monsieur le président, dans la réalisation de cette étude sur le bien-être des aînés canadiens.

Ce sujet est tout particulièrement important pour moi, à titre de ministre responsable des personnes âgées, pour notre gouvernement et, j'en suis persuadé, pour l'ensemble des parlementaires.

• (1210)

[Français]

Votre étude arrive à point nommé. Statistique Canada a publié récemment les données du Recensement de 2016. Le Recensement montre qu'entre 2011 et 2016, le nombre d'aînés a augmenté de 20 %. Il s'agit de l'augmentation la plus prononcée depuis les débuts de la Confédération. À titre de comparaison, précisons que la population globale du pays a augmenté de 5 % au cours de cette même période.

Selon les projections démographiques, les aînés représenteront environ 23 % de la population totale en 2031, comparativement à 17 % en 2016. Ces changements présentent à la fois des défis, mais aussi des occasions, et je m'attends à ce que votre étude soit très utile sur ce plan.

[Traduction]

Le gouvernement a travaillé à la mise en place d'un programme concernant les aînés pour faire progresser les quatre objectifs stratégiques suivants: accroître l'accès des aînés aux logements abordables; améliorer la sécurité du revenu des aînés; promouvoir le vieillissement en bonne santé et améliorer l'accès aux soins de santé; et favoriser l'inclusion sociale et la mobilisation des aînés.

Nous croyons — comme vous tous — que tous les Canadiens ont droit à un logement sécuritaire, accessible et abordable. Le logement est un élément essentiel de l'édification d'une société inclusive. Le gouvernement s'est employé à améliorer l'accès des aînés à des logements abordables. Dans le budget de 2016, nous avons investi la somme de 200 millions de dollars sur deux ans pour la construction, la rénovation et l'adaptation de logements abordables pour les aînés. Dans le budget de 2017, nous annonçons également un investissement de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans dans la mise en oeuvre de la toute première stratégie nationale en matière de logement. Elle contribuera à bâtir, à renouveler et à réparer le parc de logements abordables du Canada et d'assurer aux Canadiens, y compris aux aînés, des logements abordables qui répondront à leurs besoins et amélioreront leur qualité de vie.

Je suis impatient de connaître les résultats de vos discussions et vos recommandations alors que nous mettons au point notre stratégie nationale en matière de logement afin que le gouvernement fédéral reprenne un rôle de premier plan dans le dossier du logement, tout particulièrement en ce qui a trait à la question très importante du logement pour les aînés. Mais ce n'est là qu'une partie de la solution. Nous devons également aborder des sujets plus vastes comme l'inclusion sociale et le vieillissement en bonne santé. Cela dit, je suis heureux d'apprendre que votre comité étudiera cette question avant la fin de la session.

[Français]

Le gouvernement a agi avec détermination pour améliorer la sécurité du revenu des aînés. L'une des premières mesures que nous avons prises lorsque nous sommes arrivés au pouvoir a été de ramener l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti de 67 à 65 ans. Nous avons également augmenté jusqu'à un maximum de 947 \$ par année la valeur maximale du montant complémentaire du Supplément de revenu garanti pour les aînés célibataires. Cette mesure a amélioré la situation financière de près de 900 000 aînés et a permis à 13 000 d'entre eux, dont la grande majorité sont des femmes, de sortir de la pauvreté.

Nous avons aussi introduit une loi pour nous assurer que certains couples, vivant séparément pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, pourront toucher les prestations fondées sur leur revenu individuel. Tous les Canadiens devraient pouvoir vivre leur retraite dans la dignité et la sécurité. Pour les aînés de demain, par conséquent, nous avons aussi adopté des modifications législatives afin de bonifier le Régime de pensions du Canada. Cela permettra d'augmenter les prestations de retraite en faisant passer le taux de remplacement des revenus admissibles de 25 à 33 % des revenus donnant droit à pension.

La limite des revenus donnant droit à pension augmentera également de 14 %. Ces améliorations s'échelonnent sur sept ans à partir de 2019. Ces changements permettront, entre autres, de réduire de 24 à 18 % la proportion des ménages en situation d'insécurité financière une fois à la retraite.

Ma collègue l'honorable Jane Philpott, ministre de la Santé, dirige les efforts de notre gouvernement en ce qui a trait au vieillissement en bonne santé et à l'accès aux soins de santé. Ces éléments sont une part importante de notre programme concernant les aînés. Sous sa direction, le gouvernement du Canada a fait des progrès majeurs au profit des aînés, allant de nouveaux financements offerts aux provinces et aux territoires pour investir dans les soins à domicile à la poursuite de la mise en place de collectivités-amies des aînés et à

la collaboration avec des partenaires pour lutter contre la démence. Je vous invite, bien sûr, à examiner attentivement ces programmes.

Finalement, afin d'atteindre notre quatrième objectif stratégique qui consiste à favoriser l'inclusion sociale et la mobilisation des aînés, nous investissons pour permettre aux aînés d'être actifs et indépendants, et de contribuer pleinement au développement de leur communauté.

Par exemple, par l'intermédiaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, nous collaborons avec les gouvernements locaux, les institutions et les organisations afin de réduire l'isolement social des aînés et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Sous la direction de l'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, le gouvernement élabore aussi une loi sur l'accessibilité qui éliminera les obstacles dans les secteurs sous réglementation fédérale. Cela facilitera l'accès et favorisera l'inclusion de tous les Canadiens, y compris les plus âgés.

Notre gouvernement reconnaît le rôle primordial que nombre de Canadiens assument pour soutenir des parents ou des amis qui souffrent de problèmes de santé, qui sont handicapés ou qui ont des défis liés au vieillissement, tout en conciliant leur travail et leurs autres responsabilités personnelles.

● (1215)

C'est pourquoi le budget de 2017 prévoit un investissement de près de 700 millions de dollars sur cinq ans pour la création d'une nouvelle prestation d'assurance-emploi destinée aux proches aidants. Celle-ci couvrira un éventail plus large de situations dans lesquelles ces personnes dispensent des soins à un membre de leur famille.

Nous faisons également progresser les travaux du Conseil national des aînés. Le Conseil communique à la ministre Philpott ainsi qu'à moi-même les possibilités et les défis liés au bien-être et à la qualité de vie des aînés. La force du Conseil réside dans l'expertise et l'expérience de ses membres.

C'est pourquoi, au fur et à mesure que les mandats des membres actuels prendront fin, la ministre Philpott et moi-même comblerons les postes vacants au moyen du nouveau processus de nomination ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En fait, un appel de candidatures pour la présidence ainsi que pour les postes de membres du Conseil a été lancé le 18 mai dernier.

En conclusion, au moyen de toutes les mesures que j'ai décrites, le gouvernement s'efforce d'accroître la sécurité ainsi que l'inclusion sociale et économique des aînés. Nous avons fait des progrès importants en ce sens, mais il reste évidemment beaucoup de travail à faire. Je m'attends donc à ce que votre rapport contribue à l'efficacité des mesures du gouvernement du Canada en faveur des aînés.

Je vous remercie très sincèrement de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous et je serai très heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Notre premier intervenant est le député Warawa.

M. Mark Warawa: Merci, monsieur le ministre. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous au Comité. Il existe ce qu'on appelle un bon député libéral, et je dois dire que vous en êtes un.

Des députés: Bravo!

M. Mark Warawa: Vous êtes très respecté.

Au début de vos observations, vous avez dit que le gouvernement est aussi engagé envers les aînés que vous l'êtes. Je dirais, ou à tout le moins je l'espère, que votre engagement dépasse largement celui du gouvernement jusqu'à présent. Je vous suis reconnaissant de votre engagement en vue d'aider les aînés.

Comme vous le savez, nous enregistrons un vieillissement démographique très rapide au Canada. À l'heure actuelle, une personne sur six est une personne âgée. Dans environ six ans, ce sera une personne sur cinq, et dans environ 14 ans, ce sera une personne sur quatre. Vous l'avez signalé dans vos observations.

La grande majorité des aînés canadiens adoreraient vieillir chez eux, et la seule façon pratique et abordable de prendre soin de cette population vieillissante est de leur permettre de vieillir chez eux. Nous n'avons pas les moyens de construire suffisamment de logements, et il serait inapproprié d'entasser les aînés dans des établissements. Ce n'est pas ce qu'ils veulent, et ce n'est pas ce que nous avons les moyens de faire. Nous n'avons pas assez de temps pour bâtir suffisamment de logements pour les héberger. Pour toutes ces raisons, nous devons nous concentrer sur le vieillissement chez soi.

Dans vos remarques, vous avez fait savoir qu'il y a une stratégie nationale sur le logement des personnes âgées, qui inclurait des logements pour les aînés — et nous devons offrir plus d'établissements de soins de fin de vie et de soins palliatifs. Nous avons besoin de lits supplémentaires, mais nous devons nous concentrer principalement sur la prestation de soins à domicile.

Vous avez abordé ce sujet. Vous avez dit que la ministre de la Santé a prévu d'investir dans les soins à domicile dans le cadre de négociations et d'ententes avec les provinces et les territoires, alors c'est une question qui porte là-dessus. J'ai également une question pour vous et la ministre des Sports qui porte sur l'accès.

Pourriez-vous fournir des détails sur les mesures que le gouvernement prend pour s'assurer que les soins à domicile que nous offrons répondent aux besoins d'une population vieillissante? Formerons-nous de nouvelles personnes dans les domaines de la gériatrie et des soins palliatifs pour offrir ces soins à domicile? Est-ce prévu dans l'entente avec les provinces?

• (1220)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Mark. C'est toujours un plaisir de recevoir des questions comme celles-là, qui démontrent que vous attachez beaucoup d'importance aux aînés et que vous vous souciez d'eux.

Je suis tout à fait d'accord avec vous concernant la situation et la volonté de nos aînés. Dans la majorité des cas, nos aînés veulent vieillir chez eux, et c'est pourquoi il est si important de répondre à tous leurs besoins, afin de nous assurer qu'ils peuvent rester à la maison.

Dans ce cadre, comme vous l'avez dit, le logement est une question fondamentale. Nous allons bien entendu faire des progrès avec le temps. Il faut du temps pour rénover et bâtir des logements, alors nous en verrons les répercussions sur une assez longue période. Comme vous le signalez également, pour vieillir dans la dignité et la sécurité, des services doivent également être offerts. Il est très important de fournir des services de soins de santé adéquats. Les investissements que le gouvernement effectue pour appuyer les provinces et les territoires à offrir des soins à domicile feront une différence et permettront de fournir le type de soutien que vous mentionnez à juste titre.

M. Mark Warawa: Me reste-t-il encore quelques minutes?

Le président: Vous avez presque deux minutes.

M. Mark Warawa: Merci.

Dans votre exposé, vous avez mentionné la ministre des Sports et des Personnes handicapées et le fait que le gouvernement est en train d'élaborer une loi sur l'accessibilité. L'une des principales causes des décès prématurés et des blessures chez les aînés est l'accessibilité pour qu'ils puissent vieillir chez eux. S'ils font une chute, il y a de fortes chances qu'ils se fracturent la hanche, qu'ils contractent une pneumonie et qu'ils meurent très rapidement. L'accessibilité est essentielle, telle qu'une rampe devant la maison, surtout après un accident vasculaire cérébral. Un ergothérapeute doit évaluer le domicile des gens et déterminer comment l'adapter pour qu'ils puissent vieillir chez eux.

Quand présenterez-vous la loi sur l'accessibilité à la Chambre? Il faut que ce soit fait assez rapidement et, pour être honnête, je suis déçu qu'il nous ait fallu un an et demi pour tenir la discussion que nous avons aujourd'hui. Il faut agir très rapidement. Quand serons-nous saisis de la loi à laquelle vous avez fait référence dans votre exposé?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci encore une fois.

Comme nous le savons, ce sera la première loi fédérale sur l'accessibilité. Nous avons tous hâte qu'elle soit mise en oeuvre. J'aimerais vous donner un échéancier plus précis. Je préférerais laisser le soin à ma collègue, la ministre Qualtrough, de le faire car elle est mieux informée que moi sur l'échéancier précis de la mise en oeuvre de la loi.

Cela dit, nous convenons tous que l'accessibilité est importante pour tous les Canadiens, et plus particulièrement pour les aînés. Comme vous l'avez souligné à juste titre, nos aînés vieillissent différemment. Bien souvent, ils doivent adapter leur maison pour qu'ils puissent y rester et bien vivre.

Je m'attends à ce que la loi sur l'accessibilité améliorera grandement la vie de nombreuses personnes âgées et permettra d'atteindre exactement ces objectifs. En ce qui concerne les détails de l'échéancier, je laisserais le soin à ma collègue de vous en parler.

• (1225)

M. Mark Warawa: Brièvement, je dirais que s'il y avait un ministre responsable des aînés, comme il y en a eu pour les jeunes, nous aurions une meilleure orientation et une voix plus forte au gouvernement. Je continue de demander à ce qu'il y ait un ministre responsable des aînés, ce que veulent la majorité des Canadiens.

Le président: Merci, Mark.

Nous allons maintenant entendre le député Long, s'il vous plaît.

M. Wayne Long: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre Duclos d'être venu témoigner devant nous aujourd'hui. Merci beaucoup de votre leadership, de votre passion et de l'orientation que vous fournissez au gouvernement concernant les gens qui vivent dans la pauvreté. De toute évidence, nous discutons aujourd'hui des aînés.

Nous avons un problème au pays, mais chaque défi offre des occasions. Je lisais sur le sujet hier soir, et les statistiques ne sont pas surprenantes, mais pour la première fois de notre histoire, je pense que nous avons plus de personnes qui sont des aînés — 5,9 millions en fait — que de personnes de 14 ans et moins — 5,8 millions. Par ailleurs, il y a 8 230 Canadiens qui ont plus de 100 ans. Ces chiffres sont alarmants.

Compte tenu du nombre croissant de personnes âgées... Je viens plus particulièrement de la circonscription de Saint John—Rothesay au Canada atlantique, où nous avons le pourcentage le plus élevé de personnes âgées au Canada, avec 20 %. Si l'on compare avec la côte Ouest, l'Alberta compte 12 % de personnes âgées, nous sommes confrontés à des difficultés dans le Canada atlantique.

C'était une courbe d'apprentissage et un processus d'apprentissage pour moi en 2015, et l'une des choses que j'ai apprises en faisant du porte-à-porte et en discutant avec des aînés, c'est à quel point ils se sentent laissés pour compte et à quel point ils sont préoccupés par l'augmentation de l'âge de l'admissibilité à la retraite de 65 à 67 ans. J'ai discuté avec de nombreux aînés et je leur ai demandé ce qui s'était passé, d'après eux, et je les ai interrogés sur les mesures que le gouvernement prend pour les aider. Bien des gens ont parlé, ou le gouvernement précédent en a certainement parlé, du compte d'épargne libre d'impôt. Je me suis entretenu avec de nombreuses personnes âgées à Saint John et avec des personnes qui vivent dans la pauvreté, et elles n'ont pas investi dans un compte d'épargne libre d'impôt. Elles n'avaient pas d'argent pour le faire.

Dans un premier temps, monsieur le ministre, du point de vue du gouvernement en ce qui concerne le budget de 2016-2017, pouvez-vous nous en dire plus sur les mesures que le gouvernement a prises pour changer la vie des aînés, pour les sortir de la pauvreté et pour leur permettre de mener une vie meilleure?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Wayne.

Je ne veux pas trop insister sur votre travail, car je sais que le travail de toutes les personnes autour de cette table importe énormément, mais j'ai eu la chance de vous voir à l'oeuvre dans votre circonscription, et j'ai vu à quel point vous êtes passionné et à quel point vous faites preuve de compassion à l'égard des Canadiens qui ont besoin de meilleurs soins de santé et de soutien pour mieux vivre.

Pour revenir au changement quant à l'âge de l'admissibilité à la retraite, nous connaissons tous l'importance des défis et des possibilités associés au vieillissement d'une société et d'une population. Il existe des moyens d'améliorer les conditions de vie de nos personnes âgées, de même que leurs comportements en matière d'épargne et au travail. Cependant, il faut les appliquer avec grand soin et en tenant compte du bien-être des aînés plus vulnérables. Quand ce changement a été apporté — et je fais cette affirmation avec la transparence la plus totale —, trop peu d'éléments de preuve ont été produits sur les effets négatifs qu'il aurait sur les aînés les plus vulnérables. Les aînés qui seraient les plus touchés par ce changement quant à l'âge de l'admissibilité à la retraite seraient les moins en mesure de se protéger en changeant leurs comportements au travail et en matière d'épargne.

Pour vous donner deux chiffres, les 20 % les plus riches de ces aînés âgés de 65 et de 66 ans auraient perdu 5 % de leur revenu. Les 20 % les plus pauvres de ces aînés auraient perdu 35 % de leur revenu. Les hommes qui ont l'âge médian dans cette catégorie auraient perdu environ 10 % de leur revenu. Les femmes qui ont l'âge médian dans cette catégorie auraient perdu 33 % de leur revenu, et c'est parce que les femmes dans cette tranche d'âge sont plus vulnérables que les hommes. Il aurait été utile de prêter attention aux réalités sociales dans le cadre de ce débat avant de mettre en oeuvre un changement aussi radical qui aurait placé 100 000 aînés dans une situation de pauvreté extrême.

Je pense qu'il était important de reconnaître cette situation très tôt dans notre mandat, ce que nous avons fait en rétablissant l'âge de l'admissibilité à la retraite à 65 ans.

● (1230)

M. Wayne Long: Merci de ces remarques, monsieur le ministre.

Une chose dont j'étais très fier de faire la promotion et de dire aux résidents de Saint John—Rothesay lorsque je faisais du porte-à-porte était l'augmentation de 10 % du Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls et dans la pauvreté.

Pouvez-vous dire au Comité le nombre d'aînés qui ont été touchés par ce changement?

Le président: Répondez brièvement, s'il vous plaît.

L'hon. Jean-Yves Duclos: L'incidence globale s'élève à 950 \$ par année pour chacun de ces 900 000 aînés. Pour certains d'entre nous ici présents, la somme de 950 \$ peut sembler être assez modeste, mais lorsque vous vivez dans une situation économique très difficile en tant qu'aînés vivant seuls et dans la pauvreté, c'est énorme. Comme je l'ai dit, cette mesure a permis de sortir 13 000 aînés de la pauvreté. Là encore, la grande majorité — 90 % — de ces aînés sont des femmes vulnérables, alors l'équité entre les sexes chez les aînés est très importante. Il y a non seulement plus de femmes, mais elles vivent plus longtemps et elles vivent souvent dans des situations économiques et sociales plus vulnérables.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant entendre, pour six minutes, la députée Blaney, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le ministre, nous sommes ravis que vous soyez parmi nous pour discuter de ce dossier très important.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de North Island—Powell River, qui est une très grande région qui compte de nombreuses communautés rurales et éloignées. En vous écoutant aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de penser à Sayward, qui a une population de 340 habitants et qui a créé un programme de bénévoles pour pouvoir offrir des services de soins de santé à sa communauté. Le programme organise tout pour qu'une infirmière puisse se rendre dans la communauté et offrir des soins de santé.

Un grand nombre d'aînés au Canada sont peut-être très vulnérables sur le plan économique, mais doivent aussi faire leur part pour prendre soin d'un proche ou pour mettre en oeuvre un programme comme celui qui est en place à Sayward. J'espère que nous ne l'oublierions pas dans cette enceinte lorsque nous discuterons de l'importance d'avoir une stratégie nationale pour les aînés.

Vous avez mentionné quatre priorités dans votre rapport, mais travaillez-vous à la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour les aînés?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Je suis ici aujourd'hui exactement pour cette raison, à savoir pour encourager le Comité à dire s'il estime que ce devrait être une priorité pour notre gouvernement. J'ai mon point de vue personnel. Je dirais que les mesures que nous avons prises au cours de la dernière année et demie démontrent très clairement que nous estimons que le bien-être des aînés est un élément clé de mon mandat en tant que ministre responsable des aînés.

Je suis certainement très enthousiasmé par votre travail, que j'appuie beaucoup, et j'attends avec impatience votre rapport sur les meilleures façons pour nous de gérer toutes les difficultés et les possibilités très importantes associées au vieillissement de la population.

Mme Rachel Blaney: Lorsque vous recevrez ce rapport, deux années de votre mandat se seront écoulées, alors je me pose les questions suivantes. Estimez-vous qu'il a fallu trop de temps pour que cette question devienne une priorité? Une stratégie nationale pour les aînés est-elle en cours d'élaboration? Votre bureau travaillait-il là-dessus? Quelles mesures seront prises lorsque ce rapport vous sera présenté? Avez-vous une idée de l'échéancier?

Je pense que l'une des choses qu'on a dit haut et fort — et pas seulement dans ma circonscription, mais en tant que porte-parole pour les aînés pour le NPD au Canada —, c'est que les aînés attendent la stratégie avec impatience. Ils attendent depuis longtemps. Ils ont besoin de certaines de ces solutions. Vous savez, ils sont reconnaissants de quelques-unes des mesures qui ont été prises, mais la réalité est que la pauvreté est accablante. Le logement pour les aînés est un problème de taille.

Je pense que le plus important, ce sont toutes les lacunes. Lorsque j'ai tenu les 11 assemblées publiques dans ma circonscription, les aînés m'ont dit: « On se fiche de savoir l'ordre de gouvernement qui s'occupera de cette question. On veut que tous les ordres de gouvernement collaborent pour combler ces lacunes. » Compte tenu de la population vieillissante et de plus en plus vulnérable, quand faudra-t-il prendre des mesures concrètes? Les Canadiens savent que nous devons faire notre travail, mais ils veulent que des mesures concrètes soient prises. Ils ne veulent pas d'un autre rapport.

• (1235)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci.

Eh bien, si nous voulons que des mesures soient prises, je pense que les 18 derniers mois ont été très clairs. En moins d'un an et demi, la situation que j'ai résumée il y a quelques instants est très éloquent: le changement quant à l'âge d'admissibilité à la retraite, la hausse du Supplément de revenu garanti, les investissements considérables à court et à long terme dans le logement, les remarquables investissements dans les soins à domicile et les soins de santé pour les provinces et les territoires, la bonification du RPC, du Régime de pensions du Canada. De nombreux Canadiens croyaient qu'il faudrait beaucoup de temps pour négocier et mettre en oeuvre la bonification du RPC avec les provinces et les territoires, mais on l'a fait neuf mois après l'élection du gouvernement. Ces mesures sont très éloquentes, et nous attendons maintenant avec impatience de recevoir le rapport du Comité sur la façon d'harmoniser ces mesures dans un cadre plus vaste et sur la façon dont une stratégie nationale pour les aînés permettrait de mieux harmoniser toutes ces mesures.

Mme Rachel Blaney: Vous avez parlé du Conseil national des aînés dans votre rapport. Êtes-vous d'accord pour dire que le Conseil devrait disposer d'une plus grande marge de manoeuvre? Le cas échéant, vous avez le pouvoir de lui demander de vous tenir au courant, mais nous n'avons vu qu'un seul rapport public au cours des deux dernières années. En raison de la réalité à laquelle nous sommes confrontés, des lacunes et de la vulnérabilité croissante des aînés, pourquoi ne tirez-vous pas pleinement parti de leur expertise?

L'hon. Jean-Yves Duclos: C'est une excellente question. Nous avons eu la chance de rencontrer les membres actuels du Conseil national des aînés et de discuter avec eux. Ils nous ont donné des conseils très utiles.

Je vais résumer ces conseils de deux points de vue différents.

Premièrement, ils veulent avoir plus de liberté pour orienter le gouvernement dans le plan d'action pour les aînés. Deuxièmement, ils veulent avoir plus d'indépendance pour fournir leurs conseils. Donc, ils veulent une liberté de choix et une indépendance pour

offrir leurs conseils. Ce sont certainement les options que nous suivons à l'heure actuelle.

La ministre Philpott et moi n'avons pas pris la décision finale concernant la structure et le mandat du Conseil des aînés, mais encore là, il serait tout indiqué que le Comité fasse part de son point de vue dans ce dossier et formule des recommandations sur les mesures à prendre.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Robillard. Allez-y, monsieur.

[Français]

M. Yves Robillard: Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le ministre. Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

J'ai cru que nos aînés sont au coeur de vos priorités. Le programme Nouveaux Horizons fait partie des initiatives déjà entreprises par votre ministère.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce programme?

Les aînés de la circonscription de Marc-Aurèle-Fortin, dont je suis le député, en ont bénéficié. Je suis persuadé que c'est le cas de beaucoup d'autres aînés, dans l'ensemble du pays.

Considérez-vous que ce programme appuiera l'éventuelle stratégie nationale pour les aînés?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Je suis très heureux de vous entendre, monsieur Robillard.

Comme nous l'avons souligné à quelques reprises, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés donne lieu à d'importantes améliorations, que ce soit dans votre communauté, dans la mienne ou dans celle des députés autour de cette table.

Nos aînés veulent qu'on prenne soin d'eux, mais veulent également prendre soin de leur communauté. La plupart d'entre eux vivent plus vieux, mais aussi en meilleure santé. Dans la majorité des cas, ils sont aussi plus disposés à contribuer au développement de leur société et sont disponibles à cette fin. Cela se fait dans un environnement qui repose beaucoup sur le bénévolat, mais qui implique la collaboration avec les autres membres de leur communauté.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a précisément comme objectif d'aider les aînés de concert avec les aînés. La contribution des aînés est donc centrale. Ils font preuve de talent et d'ambition. Ils offrent beaucoup de leur temps et de leurs conseils, ce qui a des impacts très significatifs sur les autres aînés de leur communauté. C'est un très bon programme.

Toutefois, je veux de nouveau encourager les membres du Comité, dans le cadre de leurs travaux, à réfléchir et à nous communiquer leur point de vue sur la manière dont ce programme pourrait devenir encore meilleur. Au cours de la prochaine année, cela va nous intéresser. Nous voudrions éventuellement procéder à une refonte des paramètres du programme. À cet égard, votre point de vue sera très utile.

• (1240)

M. Yves Robillard: Merci.

En tant que député québécois provenant de Laval, j'aimerais vous entendre parler de l'entente bilatérale fédérale-provinciale qui se chiffre à plus de 400 millions de dollars sur deux ans et qui vise à faciliter l'accès des Québécois aux logements abordables et sociaux annoncée à Laval en janvier dernier.

Quel impact cette entente aura-t-elle sur les aînés du Québec?

On parle ici de faciliter l'accès de nos concitoyens, notamment nos aînés, à des logements abordables et sociaux. J'imagine que cette annonce en est une parmi plusieurs qui ont été faites dans l'ensemble du pays.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Je vous remercie de nouveau.

On a dit plusieurs fois, notamment aujourd'hui, que le logement était un aspect central du bien-vivre de nos aînés, surtout de nos aînés vulnérables. Comme nous l'avons dit plus tôt, cela permet aux aînés de vivre chez eux tout en recevant les services dont ils ont besoin.

La Stratégie nationale sur le logement, que nous sommes en train de mettre en oeuvre et qui va s'étendre sur les 11 prochaines années, va avoir un effet transformateur sur les conditions de vie de nos citoyens les plus vulnérables, particulièrement les aînés. Les investissements que nous allons faire et la collaboration que nous allons établir avec nos partenaires des provinces, des territoires, des municipalités ainsi que des secteurs social et privé, vont permettre de réduire de moitié le nombre de familles qui vivent présentement dans des conditions de logement inacceptables ou inabordables.

Environ 30 % des aînés vivent dans des conditions de logement inacceptables. Or ce pourcentage va baisser d'environ la moitié. Il va en effet passer de 30 % à 15 %. C'est donc dire qu'à elles seules, les mesures du gouvernement canadien vont donner lieu à des changements majeurs dans la vie des familles et des communautés.

En outre, nous allons travailler très fort avec les autres ordres de gouvernement, soit les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones ainsi que les secteurs social et privé, pour réduire encore davantage le nombre d'aînés qui vivent dans des conditions de logement inacceptables.

M. Yves Robillard: Merci beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais partager le reste de mon temps de parole avec mon collègue, Ramesh.

M. Ramesh Sangha: Merci, monsieur le ministre, de votre présence ici aujourd'hui, et merci d'être venu à Brampton pour annoncer le financement de la stratégie nationale en matière de logement. Étant moi-même aîné, je rencontre beaucoup d'autres aînés qui ont besoin d'aide. On pourrait dire que le logement est un problème important pour eux. Ils doivent parfois choisir entre leurs médicaments et leur logement... où payer plus et où payer moins. C'est un gros problème pour eux. Ils méritent de recevoir des soins et ils méritent d'être aimés. Il faudrait que des infirmières viennent les aider avec leur médication.

Monsieur Duclos, comment pouvons-nous veiller à ce que tous les aînés vivent dans la dignité?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Ramesh. C'est un grand plaisir et un privilège d'être ici avec vous; je vous félicite pour votre travail. Je vous ai vu à l'oeuvre dans votre circonscription. J'ai vu que vous étiez déterminé à améliorer la vie des familles et la collectivité.

Comme nous le savons tous, le bien-être des aînés repose surtout sur le sentiment de sécurité, sur l'accès à un logement abordable et à des services de santé appropriés, et sur la possibilité de faire partie intégrante de la collectivité. Le gouvernement a un rôle à jouer dans tous ces domaines.

Comme nous l'avons dit plus tôt, les investissements en matière de logement que nous ferons au cours des 11 prochaines années transformeront la vie de centaines de milliers d'aînés. Nous avons

déjà commencé avec le budget de 2016. Nous espérons pouvoir continuer d'investir encore plus longtemps.

Comme nous le savons, les provinces et les territoires partagent pleinement notre détermination à faire des soins à domicile et des soins de santé mentale une priorité clé. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux en vue de faciliter l'accès aux produits pharmaceutiques. Nous savons que le prix des médicaments est souvent une grande préoccupation pour les personnes âgées, qui doivent parfois faire un choix: acheter des médicaments, se nourrir ou se loger convenablement.

Enfin, comme je l'ai dit précédemment, les infrastructures auxquelles les aînés ont accès — les infrastructures de transport, le transport en commun, un environnement sain, de l'air pur et de l'eau de qualité — sont aussi essentielles à leur bien-être. Ce sont des éléments importants des investissements en infrastructures que nous ferons au cours des 11 prochaines années.

• (1245)

Le président: Merci, monsieur le ministre.

La parole est maintenant à M. Ruimy. Allez-y, monsieur.

M. Dan Ruimy: Merci beaucoup.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre présence ici aujourd'hui.

Je suis député depuis près de deux ans. Nous avons entendu des témoins dans le cadre de notre étude sur la réduction de la pauvreté. Nombre d'entre eux ont parlé du manque de logements abordables et du manque de logements de location. C'est un problème non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes à faible revenu et les jeunes. Ce qui est clair, et douloureux, c'est que la situation n'est pas apparue du jour au lendemain. Elle est le résultat de plusieurs années de négligence, au cours desquelles personne ne s'est préoccupé du logement des aînés.

J'aimerais que vous nous parliez plus en détail de l'investissement de 11 milliards de dollars sur 10 ans pour le logement. Quelle sera son incidence sur les aînés? Quelle est votre vision à long terme? Qu'est-ce que cela signifie pour les prochaines années?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Dan, de votre travail acharné et de votre intérêt pour ce sujet.

Encore une fois, nous — et le « nous » vise tous les gens autour de la table, j'en suis certain — comprenons l'importance du logement à titre de pierre angulaire de la vie familiale et à titre de pilier des collectivités durables et inclusives. C'est pourquoi le désengagement du gouvernement fédéral au cours des 20 dernières années... Ce n'est pas seulement un gouvernement, mais bien plusieurs gouvernements. Au cours des 20 dernières années, le gouvernement fédéral a négligé sa responsabilité de fournir les logements abordables de qualité dont ont besoin les Canadiens vulnérables, et auxquels ils ont droit.

Nous allons changer les choses, parce que nous croyons que nous ne pouvons plus ignorer les besoins des familles et des collectivités en matière de logement. Nous comprenons également que ce réengagement du gouvernement fédéral doit être maintenu à long terme. Nos partenaires demandent une vision et un engagement à long terme. C'est pourquoi le programme sur 11 ans représente un engagement apprécié et valorisé de la part du gouvernement.

Dans le cadre de notre travail avec nos partenaires — les autres gouvernements, le secteur privé et le secteur social... J'insiste sur le secteur social parce qu'il est présent et qu'il veut nous aider avec ses ressources humaines et financières. C'est pourquoi, grâce à la collaboration des intervenants de ce secteur, nous pourrions changer la vie de nombreux Canadiens au cours des 11 prochaines années.

Pour vous donner un exemple, nous prévoyons aider près de la moitié des locataires canadiens à se sortir des conditions dans lesquelles ils vivent présentement, c'est-à-dire des logements inadéquats ou trop coûteux. Il en va de même pour les personnes itinérantes. Cela aura une grande incidence sur le nombre de Canadiens en situation d'itinérance chronique ou épisodique. Selon nos prévisions, les investissements que nous ferons au cours des 11 prochaines années permettront chaque année d'éviter à environ 50 000 Canadiens de se retrouver en situation d'itinérance ou leur permettront de s'en sortir. Cela aura une incidence énorme sur la vie des Canadiens les plus désespérés. L'itinérance est probablement la pire des situations qu'on puisse vivre. Ce sera un gain énorme pour ces Canadiens et pour la société dans son ensemble.

• (1250)

M. Dan Ruimy: Lorsque je parle aux aînés de ma circonscription, Pitt Meadows—Maple Ridge, ce que je constate — surtout chez les hommes âgés célibataires —, c'est qu'ils ne sont pas prêts à aller en résidence, mais ils n'ont nulle part d'autre où aller. En effet, certains d'entre eux se retrouvent à l'Armée du salut. Ils sont alors anéantis, parce qu'ils ne sont pas prêts à aller là.

Souvent, les gens exigent du gouvernement qu'il règle le problème. Croyez-vous qu'il revienne au gouvernement de régler l'ensemble du problème ou est-ce qu'on doit plutôt demander aux gouvernements municipaux et provinciaux ou au secteur privé de le faire? Quel est votre avis à ce sujet?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Ce qu'on entend de la part des Canadiens, des organisations et des intervenants est très encourageant. Ils nous attendaient depuis longtemps. Ils disent avoir été très patients, mais être maintenant prêts à nous aider sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines. Mais ils ont besoin de nous. Ils ont besoin du gouvernement fédéral pour assurer le leadership par l'entremise des ressources — et nous savons quelles seront ces ressources grâce au budget de mars dernier —, mais, de façon plus importante, ils ont besoin de mécanismes pour établir des partenariats avec nous.

C'est pourquoi il est essentiel non seulement de renouveler le leadership, mais aussi les mécanismes qui feront en sorte que les investissements en matière de logement auront une grande incidence sur nos collectivités. Au cours des prochains mois, nous annoncerons les détails de notre collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, le secteur privé et le secteur social. Nous expliquerons comment nous allons utiliser les ressources humaines et financières qu'attendent depuis si longtemps nos partenaires en vue de répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Madame Vecchio, vous avez la parole.

Mme Karen Vecchio: Monsieur le ministre, nous vous remercions de votre présence ici aujourd'hui.

Je vais vous demander d'enlever votre chapeau de ministre et de mettre celui d'économiste, parce que j'ai eu la chance de vous entendre parler en tant qu'économiste, et je sais que vous êtes excellent.

Je voulais commencer par la sécurité de la vieillesse. Vous nous avez expliqué pourquoi vous vous êtes lancé en politique et pourquoi vous avez réalisé une étude sur la sécurité de la vieillesse. C'était parce qu'on avait changé l'âge d'admissibilité, qui était passé de 65 à 67 ans; on l'a ensuite ramené à 65 ans.

Divers autres pays comme les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique, ont décidé de repousser l'âge d'admissibilité à 67 ans. J'aimerais que vous émettiez une hypothèse, si vous le voulez bien, parce que nous savons que la population active changera de façon drastique au cours des 15 à 18 prochaines années, puisque le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre d'aînés diminue grandement.

Croyez-vous qu'il sera nécessaire pour le gouvernement d'étudier les changements associés à la sécurité de la vieillesse dans l'avenir? Croyez-vous qu'il s'agira d'une étape nécessaire, au fil des changements démographiques?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Karen.

Comme vous l'avez dit, j'ai eu la chance et le plaisir de mieux vous connaître en d'autres lieux, comme en Amérique latine il n'y a pas très longtemps, mais je ne devrais peut-être pas parler de cela en public.

Des députés: Oh, oh!

L'hon. Jean-Yves Duclos: Je ne parlerai pas des cadeaux que vous m'avez offerts, même s'ils étaient très bons.

Cela étant dit, votre question est tout à fait appropriée. Elle repose toutefois sur des données qui portent à confusion et j'aimerais aborder cela dès le départ. L'âge d'admissibilité est de 65 ans. Ce n'est pas l'âge de la retraite. Au Canada, on ne force personne à prendre sa retraite à un certain âge. L'âge de la retraite est une décision personnelle que prennent les familles et les particuliers en fonction de leur santé, de leurs circonstances familiales, de leur capacité à se recycler s'ils ont perdu leur emploi ou de leur capacité de continuer à faire leur travail au sein de la population active.

L'âge de la retraite représente une décision personnelle. L'âge d'admissibilité signifie qu'au besoin, les Canadiens âgés de 65 ans peuvent avoir accès à une pension de retraite qui leur évitera de vivre dans des conditions de grande pauvreté.

• (1255)

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup. On pourrait peut-être prolonger la période d'admissibilité, pour que les gens aient accès au SRG plus tard... Et je sais qu'on a pensé à une adhésion tardive. Je crois que c'est le cas pour le RPC. Si vous y adhérez plus tard, alors vous recevez un peu plus d'argent. On pourrait peut-être faire la même chose pour la sécurité de la vieillesse.

Je vais maintenant aborder un autre sujet. Je sais que nous aimons tous deux le chocolat, monsieur Duclos; je vais peut-être vous en donner après la réunion, mais j'aimerais d'abord parler des coûts accrus pour les aînés. Nous reconnaissons qu'ils paieront plus de taxes. Tous les Canadiens paieront plus de taxes, mais je veux parler des aînés. J'aimerais savoir ce que fera le gouvernement fédéral lorsqu'on imposera des taxes sur les éléments essentiels.

Pour moi, les éléments essentiels comprennent le chauffage, l'électricité, l'essence et ainsi de suite. Nous reconnaissons que la tarification du carbone aura une incidence sur cela. En Ontario, par exemple, nous avons tous vu nos factures d'électricité monter en flèche. Mes parents sont ici aujourd'hui. Je sais combien ils paient de taxes. Je sais quels sont leurs coûts. Le prix de l'électricité et de l'essence a augmenté de façon substantielle. Nous savons aussi que le gouvernement de l'Ontario a imposé de mystérieux frais de livraison de 4 %. Cela fait partie de son système de plafonnement et d'échange.

Je vous demande donc ce que nous allons faire pour les aînés et quelle sera l'incidence de la tarification du carbone sur nos aînés les plus vulnérables?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, Karen. Je félicite vos parents d'avoir élevé une fille qui siège maintenant à la Chambre des communes.

La tarification du carbone vise trois objectifs. Elle vise premièrement à protéger notre environnement et la santé de nos familles. L'air pur et un environnement propre sont des facteurs clés du bien-être de tous les Canadiens, et certainement du bien-être des aînés. Les aînés se soucient de l'environnement parce qu'ils se soucient du bien-être de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Deuxièmement, la tarification du carbone vise à positionner le Canada à titre de leader en matière de développement économique et d'innovation dans...

Mme Karen Vecchio: Monsieur Duclos, je suis désolée de vous interrompre, mais il ne nous reste que quelques secondes.

Je reconnais ce qui est important pour notre environnement. Je comprends tout à fait cela. Nous avons toutefois des opinions différentes quant à la façon de faire. Ce qui me préoccupe, c'est que nous savons que le gouvernement dispose de cette information. Je sais qu'en tant qu'économiste, vous jugeriez aussi que ces renseignements sont nécessaires. Vous avez dit que pour la sécurité de la vieillesse, il fallait déterminer ce que sera la pauvreté chez les

personnes âgées. Je sais que le gouvernement fera le travail nécessaire pour les aînés, afin que nous sachions quelles seront les conséquences négatives des augmentations associées à cette politique environnementale sur la population d'aînés.

Vous pourriez donc peut-être vous concentrer là-dessus. Le gouvernement conservateur avait demandé certaines données que nous n'avons pas reçues et je voulais être certaine que nous obtenions ces renseignements et que nous puissions aider nos aînés les plus vulnérables, qui subiront les conséquences d'une telle tarification.

Le président: Il ne vous reste que très peu de temps pour répondre.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Les données montreront que si les provinces et les territoires utilisent les ressources qui émaneront de la tarification du carbone, ils pourront faire ce que nous avons fait au cours des 18 derniers mois, c'est-à-dire sortir de nombreux Canadiens — y compris les aînés — de la pauvreté en réinvestissant ces ressources et en aidant les Canadiens les plus vulnérables. Nous avons montré l'exemple au cours des 18 derniers mois. Je m'attends à ce que les provinces et les territoires s'inspirent de notre exemple et fassent la même chose.

Le président: Merci beaucoup.

Nous n'avons malheureusement plus de temps. Monsieur Duclos, je tiens à vous remercier, au nom du comité, de votre témoignage d'aujourd'hui. Nous sommes très heureux de réaliser cette étude. Nous convenons tous qu'à titre de parlementaires, nous sommes tenus d'assurer l'avenir des personnes âgées.

Je remercie les gens qui se trouvent à ma gauche, à ma droite et derrière moi d'avoir fait en sorte que la réunion se passe bien.

J'espère que les parents de Karen passeront une excellente journée au Parlement.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>